

Cousance ● La municipalité tranche et décide le retour de l'éclairage public la nuit dans le centre-bourg



La décision de la municipalité répond entre autres à des objectifs de sécurité, dans un quartier sous vidéosurveillance. Photo Benjamin Grappe

Après une période d'observation, d'analyse et de concertation, la municipalité cousançoise a décidé de maintenir désormais l'éclairage public toute la nuit dans le centre-bourg ainsi que dans quelques rues adjacentes. Ce choix répond à un objectif de sécurité et de tranquillité, notamment dans ce secteur bénéficiant d'un dispositif de vidéoprotection. En revanche, rien ne change dans le reste de la commune : afin de préserver les engagements en matière de sobriété énergétique, l'éclairage public continue de s'éteindre de 23 à 5 heures du matin. « Cette décision traduit notre volonté de concilier sécurité, qualité de vie et maîtrise de la consommation d'énergie », a expliqué le maire Christian Bretin.